

CONDITIONS GENERALES DE VENTE CUBAIR SA

GENERALITES

Sauf stipulation contraire spécifiée dans nos lettres, les commandes qui nous sont remises et les marchés que nous traitons sont soumis sans exception, aux conditions générales ci-après, qui annulent et remplacent toutes clauses imprimées ou manuscrites, y inclus les conditions générales d'achat, figurant sur toutes lettres et tous documents. Toute convention particulière ou toute dérogation à nos conditions générales doit faire, de notre part, l'objet de stipulations spéciales écrites. Les conditions générales définies ci-dessous qui ne sont pas expressément modifiées ou abrogées par ces stipulations spéciales conservent leur plein et entier effet.

L'utilisation des équipements et matériels que nous fournissons est sous la seule responsabilité des utilisateurs.

Les produits sont conformes aux normes en vigueur. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où ces fournitures feraient l'objet d'un usage impropre à leur destination originale ou ne seraient pas conformes à la législation locale.

ARTICLE 1 : documentation et tarifs

Les illustrations figurant dans les catalogues, prospectus et tarifs ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent subir des modifications. De même, poids et dimensions ne sont qu'approximatifs ; ils ne peuvent en aucun cas être la cause de réclamation ou de réduction.

ARTICLE 2 : conditions commerciales

Nos prix sont nets, HT (hors taxes), départ, port et emballage en sus. Les marchandises sont toujours facturées au tarif en vigueur le jour de la livraison ou de l'expédition. Nos relations avec le client sont soumises à nos conditions générales de vente et au Droit Suisse. A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un des engagements de l'acheteur, le contrat de vente sera résolu de plein droit si bon nous semble, sans que nous n'ayons à accomplir aucune formalité judiciaire, huit jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet. La reprise par nous des biens revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation. Toutes nos ventes sont considérées comme traitées à **notre siège qui constitue le lieu de paiement.** Toute commande renferme acceptation implicite des présentes conditions.

Les commandes doivent nous être adressées par écrit (mail/fax/courrier) en rappelant le N° de devis.

Les réclamations concernant les conditions d'exécution des commandes doivent être présentées sous un délai de 48 heures après intervention et/ou après réception du matériel (BL daté et signé).

Toute commande est ferme et irrévocable. Aucune commande ne peut être annulée par l'acheteur, sauf accord préalable du vendeur.

ARTICLE 3 : conditions de livraisons

Sauf contre ordre nous nous réservons le droit d'assurer les envois au frais du client. Les frais d'expédition en express ou urgent viennent en sus. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons partielles. Les délais de livraison sont donnés de façon aussi exacte que possible, sans garantie toutefois de notre part. Les éventuels retards de livraison ne peuvent donner lieu à une quelconque indemnisation, ni justifier la rupture de la commande. Si une erreur de livraison devait survenir par suite d'une imprécision de la part du client, nous en déclinons toute responsabilité ; les frais de retour seraient à la charge de l'acheteur. Nos produits voyagent aux risques et périls du destinataire. Il est donc nécessaire à nos clients de ne donner décharge qu'après s'être assurés que l'envoi est complet et en parfait état lors de la réception du matériel. En cas d'avarie, manquants...etc. il appartient au destinataire d'adresser ses réclamations par lettre recommandée au dernier transporteur et de nous en aviser également par écrit ; ceci dans un délai de trois jours à compter de la date d'arrivée. Notre responsabilité ne saurait être mise en cause pour toutes dégradations ou altérations de qualité relevant du fait du transport.

ARTICLE 4 : paiement

Pour toute première commande, les conditions sont les suivantes : paiement à la commande (la réception de règlement déclenchera la livraison du matériel ou l'exécution de la prestation)

De manière générale : Les factures sont payables à notre siège social par virement à 30 jours fin de mois date de facture (trente). Le non-règlement d'une facture ou d'un effet de paiement à l'échéance fixée entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues ainsi que la perception d'intérêts de retard calculés à 3 fois le taux d'intérêt légal par an majoré de 40€ d'indemnité forfaitaire. De plus une intervention contentieuse pourra être engagée et le règlement des frais d'intervention, frais judiciaires et intérêt légaux sera à la charge du client. En outre nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution des commandes en cours.

ARTICLE 5 : clauses de réserve de propriété

Toute commande passée à notre société suppose acceptation par le client de la clause de réserve de propriété. Les marchandises fournies resteront donc notre propriété, jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement.

ARTICLE 6 : garantie

La société CUBAIR SA garanti que les fournitures sont exemptes de tout défaut de matière ou de fabrication au moment de leur livraison. Dans le cas ou des défauts seraient constatés, CUBAIR SA s'engage à réparer ou à remplacer les fournitures défectueuses à condition que le client l'informe rapidement, justificatif à l'appui. En cas de défaillance du matériel, la garantie se limite au remplacement des pièces en cause et ne peut avoir pour effet de prolonger la garantie du matériel. Si une intervention entraîne l'immobilisation du matériel et/ou de l'installation, aucune indemnité ne peut être réclamée auprès de CUBAIR SA. La période de garantie démarre à partir de la livraison du matériel. La garantie ne s'applique pas pour les dommages causés lors du transport.

Toutes interventions, par des tiers, ouverture ou intervention sur le matériel pendant la période de garantie rendra la garantie caduque.(étiquette plomb)

ARTICLE 7 : protection des données personnelles

Conformément relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, CUBAIR SA met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits et services définis au présent contrat.

ARTICLE 8 : Location / prêt

Le matériel de prêt ou de location reste en tout temps la propriété de CUBAIR SA.

Le stockage et l'utilisation du matériel loué ou prêté sont sous l'entière responsabilité du client (de la réception du matériel à la restitution à CUBAIR SA).

Le locataire s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence et à respecter les conseils et notices d'utilisation et de sécurité, sous peine d'être déchu de toute garantie et assurance. Toute modification, aménagement ou transformation du matériel est interdite.

La durée de location est notée sur le devis (jours calendaires). L'intégralité de la durée de location est facturée au locataire, sans que celui-ci ne puisse invoquer d'évènements venant réduire le nombre de jours de location. Tout dépassement de la durée de location doit faire l'objet d'un devis et d'un bon de commande. Les jours de transport sont comptés comme jours de location.

Si une détérioration nécessitant une remise en état était constatée au retour du matériel, le montant de la réparation serait facturé au client.

ARTICLE 9 : droit applicable et juridiction

Pour tous conflits qui pourrait naître de l'interprétation et de l'application des conditions générales de vente, les parties font élection de for exclusive au lieu de Cubair SA au Bouveret.